Image not found or type unknown

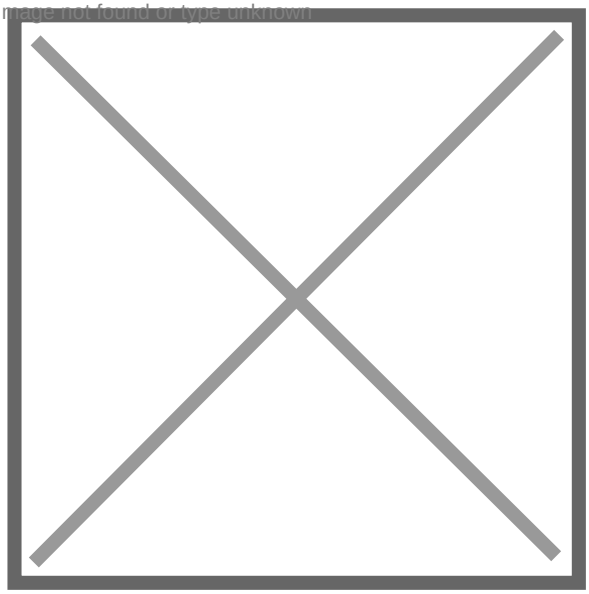

Défaut d'une construction (pavillon)

Par **DESNOUES**, le **09/02/2009** à **14:55**

Madame, Monsieur,
je me permet de solliciter votre aide, afin de me conseiller dans une démarche de réclamation. En effet, j'ai fais appel à une société de construction de pavillon, afin de faire construire une extention au pavillon déjà existant (construit par cette même entreprise il y à 4 ans). alors que les trvaux prennent fin (électricité terminée, il ne restent que quelques travaux de menuiserie et la chape à couler), je m'aperçois que l'extention n'est pas dans
le prolongement de l'habitation existante; sur la longueur de 8m que représente l'extension, il y a environ 25 cm de défaut d'alignement; il y à donc un angle entre l'habitation et l'extension... ce qui ne correspond pas au plan de construction.
Je voudrais savoir quels recours étaient envisageables contre cette entreprise (dois-je demander la démolition de l'extension qui est quasi terminée, ou demander d'un commun accord un dédommagement financier... que dois faire dans l'immédiat, renvoyer les ouvriers qui viennent travailler, les laisser terminer alors que la construction n'est pas conforme aux plans???
que pouvez vous me conseiller.
merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés